

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT



Séance du 23.03.2016

Le vingt trois mars deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de convocation 14.03.2016		
Date d'affichage : 14.03.2016		

Présents : VERDUN Isabelle — DELBENDE Bruno - Christian MOQUET - MANGAS Francisco – THEVENON Patrice — Jean-Pierre DUVAL – Thierry GAUTHIER – Amélie DUMAY – Gérard PARIS

Absent excusé : Michel BRUNET

Pouvoir : Monsieur Michel Brunet donne pouvoir à Monsieur Christian Moquet

Secrétaire : Gérard PARIS

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17.01.2016

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

- 2 Compte Administratif 2015 de la commune

FONCTIONNEMENT

Recettes fonctionnement 2015 réalisées	184 414.83 €
Dépenses Fonctionnement 2015 réalisées	139 966.00 €
Résultat fonctionnement 2015	44 448.43 €
Résultat affecté à fin 2014	214 079.04€
Total disponible à fin 2015	258 527.87€

INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement réalisées 2015	64 299.94 €
Recettes Investissement réalisées 2015	29 849.83 €
Résultat exercice 2015	- 34 450.11 €
Résultat cumulé à fin 2014	1 184.10€
Résultat cumulé à fin 2015	- 33 266.01 €

Résultat cumulé total à fin 2015 **225 261.86 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif

- 3 Compte de gestion de Mme la Trésorière

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion 2015 du Trésorier, lequel présente des résultats identiques au compte administratif, les résultats globaux sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture 2015	258 527.87 €
INVESTISSEMENT	
Résultat de clôture 2015	- 33 266.01 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, qu'il a effectué toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Déclare à l'unanimité, que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- 4 Affectation du résultat de l'exercice 2015 - Commune

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif de la façon suivante :

En Investissement, au compte 1068 : **84 335.38 €**

Compte tenu de la dissolution du CCAS en date du 09.12.2015 l'excédent de 70.63 € est intégré au déficit d'investissement.

En Fonctionnement affectation au compte R 002

173 341.86 €

Compte tenu de la dissolution du CCAS en date du 09.12.2015 le déficit de 780 € est intégré à l'excédent de fonctionnement de la commune

Le Conseil Municipal vote cette affectation à l'unanimité

- 5 Compte Administratif 2015 - Service de l'Assainissement

Le Maire présente le Compte Administratif, il se résume de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement 2015 réalisées	9 175.35 €
Recettes	18 395.31 €
Résultat fonctionnement	9 219.96 €
Résultat affecté à fin 2014	58 472.54 €
Total disponible à fin 2015	67 692.50€

INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement réalisées 2015	1 180.69 €
Recettes Investissement réalisées 2015	1 754.17 €
Résultat exercice 2015	573.48 €
Résultat affecté à fin 2014	14 361.68 €
Total disponible à fin 2015	14 935.16 €

Résultat cumulé total à fin 2015 82 627.66 €

Après cette présentation, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif

- 6 Compte de gestion de Mme la Trésorière – Service Assainissement

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion 2015 du Trésorier, lequel présente des résultats identiques au compte administratif, les résultats globaux sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2015 14 935.16 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2015 **67 692.50 €**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 qu'il a effectué toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Déclare à l'unanimité, que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- 7 Affectation du résultat de l'exercice 2015 – Service Assainissement

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats du C.A. de la façon suivante :

Décide du report au R 002 en fonctionnement	67 692.50 €
Décide du report au R 001 en investissement	14 935.16 €

- 8 Compte administratif et compte de gestion CCAS 2015 – Affectation du résultat 2015

Compte Administratif CCS 2015

Le Maire présente le compte-administratif il se résume de la façon suite :

Fonctionnement

Dépenses réalisées	780 €
Recettes réalisées	0 €
Résultat de fonctionnement	- 780 €
Investissement	
Dépenses réalisées	0 €
Recettes réalisées	70.63 €

Résultat d'investissement + 70.63 €
Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le compte administratif

Compte de gestion CCAS 2015

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion 2015 du Trésorier, lequel présente des résultats identiques au compte administratif, les résultats globaux sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2015 - 780 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2015 + 70.63 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 qu'il a effectué toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation du résultat CCAS 2015

Compte tenu de la dissolution du CCAS en date du 9.12.2015, le conseil municipal décide de reporter les sommes suivantes au budget municipal 2016 comme suit

Recettes d'investissement (art. 1068) + 70.63 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 - 780 €

9a Aménagement de sécurisation – Double écluse et plateau des rues Saint Louis et Belle Croix Travaux

Suite à la commission des travaux, Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'aménagement de sécurisation – Double écluse et plateau des rues Saint Louis et Belle croix. C'est l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne qui est en charge du dossier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le montant total des travaux de 76 284 TTC €.

- 9b Aménagement de sécurisation - Double écluse et plateau des rues Saint Louis et Belle Croix Convention et Marché

Concernant le marché cité en objet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA
- De nommer le Maire représentant du pouvoir adjudicateur
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000 € HT, comme le prévoit l'article L 2122.21.1 du code des collectivités territoriales
- D'engager une passation du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics
- Que l'appel public à la concurrence sera formalisé par :
- Une annonce publiée et affichée en mairie
- Un envoi de dossier de consultation

Que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiquées dans le règlement de consultation.

9c Aménagement de sécurisation – Double écluse et plateau des rues Saint Louis et Belle Croix Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Après consultation du dossier de projet remis par l'ADICA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Sollicite une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

S'engage à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la notification de subvention.

Demande une dérogation pour commencer les travaux par anticipation.

- 10 Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.61 %

Taxe foncier bâti : 14.27 %

Taxe foncier non bâti : 25.63 %

- 11 Vote du Budget primitif 2016 – commune

Le Maire présente le projet de Budget 2016 pour la commune, ce budget est voté par chapitre, il se décompose de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 11	160 447.98 €
Chapitre 12	52 890.00 €
Chapitre 14	6 000.00 €
Chapitre 22	5 000.00 €
Chapitre 23 virements section investissement	66 338.36 €
Chapitre 65	59 942.52 €
Chapitre 67	0.00 €
Total dépenses fonctionnement	350 618.86 €

Recettes

Chapitre 002 Excédent reporté	173 341.86 €
Chapitre 042	12 000.00 €
Chapitre 13	22 200.00 €
Chapitre 70	6 520.00 €
Chapitre 73	78 267.00 €
Chapitre 74	42 750.00 €
Chapitre 75	13 400.00 €
Chapitre 76	1 530.00 €
Chapitre 77	610.00 €
Total recettes fonctionnement	350 618.86

Investissement :

Dépenses

Chapitre 020	1 783.00 €
Chapitre 16	1 110.00 €
Chapitre 20	6 163.20 €
Chapitre 204	49 700.00 €
Chapitre 21	78 554.63 €
D001	33 195.38 €
Chapitre 040	12 000.00 €
Total dépenses investissement	182 506.21€

Recettes

Chapitre 021 virement de la section fonctionnement	66 338.36 €
Chapitre 10 dotations	450.00 €
Chapitre 27	1 308.47 €
Chapitre 13 subventions d'investissement	28 964.00 €
Chapitre 16 emprunts et dettes	1 110.00 €
R1068	84 335.38 €
Total recettes investissement	182 506.21 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016.

- 12 Subventions 2016 aux associations

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le montant total des subventions est établi en 2016 à 3200 € qui sera réparti entre

Comité des fêtes	2 250 €
ADMR	700 €
Compagnie d'Arc de Longpont	250 €

Le Maire rappelle qu'il sera demandé à chaque association un bilan d'activités et financier pour attribuer effectivement ces subventions.

- 13 Vote du Budget primitif 2016 – Assainissement

Le Maire présente le projet de Budget 2016 pour la commune, ce budget est voté par chapitre, il se décompose de la façon suivante :

Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011	73 288.33 €
Chapitre 012	6 000.00 €
Chapitre 65	500.00 €
Chapitre 042	1 754.17 €
Chapitre 66	1 550.00 €
Chapitre 67	700.00 €
Total	83 792.50 €

Fonctionnement – Recettes

Chapitre 70	14 800.00 €
Chapitre 74	1 300.00 €
R002	67 692.50 €
Total	83 792.50 €

Investissement Dépenses

Chapitre 21	15 389.33 €
Chapitre 16	1 300.00 €
Total	16 689.33 €

Investissement Recettes

Chapitre 040	1 754.17 €
R001	14 935.16 €
Total	16 689.33 €

- 14 Adhésion FDS 2017- Fond départemental de solidarité pour travaux de voirie

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007 – 2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016.

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement.

Décide de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de Voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

- 15 Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges à la CCVCFR

Bruno Delbende – titulaire

Gilles Davalan – suppléant

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- 16 Aménagement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques rue de la Belle Croix et route de Chavigny

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques rue de la Belle Croix et route de Chavigny.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à :

220 727.70 € HT

Et se réparti comme suit :

Réseau électrique (Basse tension, Moyenne Tension)	115 923.42 € HT
Matériel Eclairage public	35 541.07 € HT
Réseau Eclairage Public	16 791.46 € HT
Contrôle de conformité	450.00 € HT
Réseau téléphonique – domaine public	31 583.79 € HT
Domaine privé	14 612.56 € HT
Câblages France-Télécom	5 825.40 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à

134 393.50 € HT

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité :

1/ d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,

2/ En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune

3/ s'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

- 17a Vote avancement grade rédacteur principal 1ere cl

Pour tenir compte de l'évolution des missions assurées et du poste de travail, le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur principal 1^{ème} classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire et du comité technique en date du 8 mars 2016.

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

La création, à compter du 1^{er} mai 2016 d'un emploi permanent à temps non complet (14h hebdomadaire) de Rédacteur Principal 1^{ère} classe.

17b Vote du ratios avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 8 mars 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
B	Rédacteur	Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl.	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, d'adopter les ratios ainsi proposés,

Adopté : à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses –

Présentation du programme d'installation du Très Haut Débit de 2017 à 2020 sur tout le territoire de la CCVCFR.

Présentation de la fermeture d'une classe à Louâtre par le Président du SIVOM de la Savière pour la rentrée 2016-2017.

Fin de la séance à 23 h.

Gilles Davalan, Maire	Gérard Paris, Maire-Adjoint	Patrice Thevenon, Maire-Adjoint
Bruno Delbende, Maire-Adjoint	Michel Brunet Abs- Pouvoir	Thierry Gauthier
Christian Moquet	Amélie Dumay	Jean-Pierre Duval
Isabelle Verdun	Francisco Mangas	